



Une Tarification Solidaire en Restauration et Hébergement dans les Lycées Publics Bretons. Des tarifs uniques... Pour quoi faire ?

La Région Bretagne définit et organise le service public de restauration et d'hébergement (SRH) avec les établissements chargés de sa gestion, et depuis la rentrée scolaire 2022 elle a mis en place des tarifs solidaires dans les 116 lycées publics bretons.

L'objectif global est de garantir l'accès pour tous les jeunes Bretons à un repas équilibré et de qualité, quelles que soient les ressources des familles.

- **Pour plus d'égalité entre tous les lycéens, une tarification identique dans les établissements**
- **Pour plus de solidarité entre les familles, avec une tarification calculée selon les ressources du foyer. (concrètement il n'y a plus un prix unique de repas et d'hébergement pour tous mais aujourd'hui 8 tranches tarifaires)**

Qui est concerné par la tarification ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public ou élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton sont concernées par l'inscription aux tarifs.

Procédure : ! IMPORTANT

A chaque rentrée scolaire, l'inscription est indispensable pour tous les élèves sur la plateforme suivante par les responsables des élèves :

<https://www.bretagne.bzh/services/fiches/tarification-de-la-restauration-et-de-lhebergement-dans-les-lycees-publics-bretons>

En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne :

- **Par téléphone au 02 23 20 60 00**
- **Par mail à l'adresse : tarification.lycee@bretagne.bzh**

La plateforme est ouverte depuis le 2 juin 2025.

!!! Sans inscription de la part des familles AVANT LE 21 SEPTEMBRE 2025, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué (tranche 8) lors de la facturation des Frais Scolaires.

La personne qui réalise l'inscription atteste être responsable des frais scolaires de l'élève.

Attention, l'inscription à la Tarification régionale (internet) est **une opération distincte de l'inscription au Service de restauration et d'hébergement du Lycée THEPOT** (formulaire papier).

Cette dernière se fait avec la Fiche Intendance 2025/2026 format papier (actuellement en cours de collecte au sein du Lycée THEPOT via les Professeurs Principaux : Régime, Responsable Financier, Choix du mode paiement, RIB etc...) directement auprès du lycée. Cette fiche doit obligatoirement être complétée et remise quelque soit le régime de l'élève.